

Communiqué

Les locataires de Plaine Commune Habitat exonérés de surloyer.

Stéphane PEU, Président de l'Office Public Plaine Commune Habitat (17 000 logements sur le territoire de Plaine Commune-93) a annoncé, aux côtés de Patrick BRAOUEZEC, Président de l'Agglomération de Plaine Commune, l'exonération de surloyer pour les locataires de Plaine Commune Habitat.

Une exonération de surloyer possible grâce au Plan Local de l'Habitat de Plaine Commune

En décembre dernier le Conseil communautaire de l'agglomération Plaine Commune a adopté son Plan Local de l'Habitat qui affirme fortement le refus de l'application du surloyer sur l'ensemble du territoire. Deux mois plus tard, sans remarques de la part du Préfet sur le sujet, 97% du territoire de l'Agglomération Plaine Commune et l'ensemble du patrimoine de Plaine Commune Habitat est exonéré du SLS.

Une mesure nécessaire pour ne pas créer une nouvelle source d'exclusion

Pour rappel, Plaine Commune Habitat était parvenu, depuis 2009, à surseoir à l'application des nouvelles règles du SLS issues de la loi MOLLE (dite loi Boutin) de février 2009 tandis que d'autres bailleurs les appliquent depuis près de deux ans. Ces nouvelles règles auraient entraîné l'application du SLS aux locataires à partir de 20% de dépassement des plafonds au lieu de 60% auparavant. Cette modification aurait eu pour conséquence de multiplier par 10 le nombre de locataires de Plaine Commune Habitat soumis au surloyer et par 6 les montants de ce surloyer. Il est possible de penser que l'effet immédiat aurait été le départ d'un grand nombre de locataires du parc HLM et/ou l'augmentation spectaculaire de la part des revenus des locataires consacrée au logement.

L'office Public Plaine Commune Habitat est l'un des premiers bailleurs à appliquer cette exonération qui permet de maintenir une fragile mixité sociale dans l'habitat social.

Contacts :

Lucie GARRET, Communication – lgarret@plainecommunehabitat.fr – 01 48 13 62 22 / 06 67 63 34 28
Galla BRIDIET, collaboratrice de Stéphane PEU, gbridier@plainecommunehabitat.fr – 01 48 13 62 23 / 06